
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de l'agent national du district de Melle (Deux-Sèvres) concernant la vente des domaines nationaux et des biens d'émigrés, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de l'agent national du district de Melle (Deux-Sèvres) concernant la vente des domaines nationaux et des biens d'émigrés, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 137;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23598_t1_0137_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Un S^{re} donne lecture du procès verbal de la dernière seance, adopté sans reclamation.

Sartre I^{er} né propose d'accueillir la proposition du Comité relativement au jeune Peýrat qui s'est offert volontairement pour le cavallé jacobin; demande que la Société elle meme l'envoýe elle meme aux frontieres, offre et depose sur le bureau une somme de 150 liv., et promet un fusil de cavaller; la Société adopte par acclamation la proposition du Comité amendée par Sartre, et accepte avec reconnaissance les dons de ce Citoyen.

Le désintéressement de Sartre n'est pas sans imitateur; chaque societaire se dispute à l'envý la gloire de fournir à l'équipement du jeune cavaller jacobin.

Les citoyennes des tribunes la partagent et une somme de près de 4.000 liv. déposée ou offerte, des mouchoirs, fusils, sabres, pistolets, manteaux, selles, porte manteaux, portrait de Marat, sont le résultat de ces offrandes civiques.

Le désir d'entendre la lecture des nouvelles fait suspendre ces dons ou offrandes, et il est arrêté que la Séance de demain sera encore consacrée à recevoir les temoignages du dévouement des Citoyens du Lot à la cause de la Liberté.

Les nouvelles sont lues, elles annoncent le succès des armées de la République sur les troupeaux d'esclaves conduits sous le batton de Cobourg, clair fait, Baulieu, et autres prétendus fameux Généraux de la coalition royalle. Ces automates armés sont mis en déroute, et les rangs anglais detruits par la bayonnette des Républicains; des applaudissements unanimes et repettés expriment l'allegresse publique, et un arrêté de la Société proclame bien energiquement sa haine pour le nom anglais, elle arrete sur la proposition de Lagasquie, que le décret de la Convention Nationale qui déclare ennemý du genre humain William Pitt, ministre du gouvernement anglais, ainsý que celui portant qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien, seront réimprimés à ses frais et distribués à tous ses membres, pour être affichés sur les portes de leur habitation; qu'elle regardera comme complice de ce ministre corrompu et corrupteur, de Lameth, de Cobourg, et de l'infame coalition des Rois tout citoyen qui par haine ou par vengeance, calomnierait son semblable, et semerait la division parmi les patriotes; elle arrete en outre qu'un extrait du présent sera imprimé à la suite des décrets cý dessus, envoýé à la Convention Nationale, à ses Comités de Salut Public et de Sureté generale, à montmaýan fidelle mandataire du Peuple, et à nos frères les jacobins de Paris.

Le Bureau demeure chargé de l'exécution du présent arrêté.

Izarn donne ensuite lecture d'une lettre à luy adressée par Montmaýan Representant du peuple annonçant de nouveaux succès sur les satellites des despotes coalisés; la Société applaudit à ces heureuses nouvelles, et vote à Montmaýan des temoignages de reconnaissance.

La séance est levée à 10 h 1/2 du soir; et les sommes et effets déposés sur le Bureau sont remis à un membre du Comité de surveillance.

11

L'agent national près le district de Melle (1) annonce à la Convention que la vente des domaines nationaux retirés des mains du ci-devant clergé a été très-avantageuse dans ce district; leur estimation étoit de 18 à 1900,000 liv.; ils ont été vendus plus de 3.000,000. Celle de ceux provenant des émigrés l'est bien d'avantage; 32 lots adjudés pendant la dernière décade, estimés 36,190 l. ont été vendus 105,475 liv. La majeure partie de ceux précédemment adjudés l'ont été dans la même proportion.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

12

La société de Condom, département du Gers, félicite la Convention nationale d'avoir mis la justice et la vertu à l'ordre du jour; applaudit aux nouveaux triomphes qui honorent les soldats de la République, et au décret qui porte qu'il ne sera plus fait de prisonniers anglais ni hanovriens.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Condom, 18 prair. II] (4).

« Législateurs,

Vous avés décrété que la probité, la justice, et la vertu étoient à l'ordre du jour, et nos braves et intrépides défenseurs y ont mis de toutes parts la victoire, le renversement de tous les trones de l'europe, et l'entiere extermination de tous les despotes coalisés contre nous.

Deja tous leurs vils satellites ont éprouvé les effets meurtriers de la valeur républicaine, et leurs chefs couronnés craignent avec raison de subir le sort du dernier de nos tirans.

La fière et insolente albion elle meme, l'emule eternelle de la France, et son ennemie implacable a déjà plus d'une fois senti tout ce que peuvent des hommes libres sur les esclaves des rois.

L'armée du Nord qui ne cesse de bien mériter de la patrie a encore recemment remporté les avantages les plus éclatants sur les orgueilleux et féroces insulaires, dont les armes les plus puissantes, celles qu'ils manient le plus familièrement, sont la seduction, le meurtre, le viol, et tous les crimes ensemble.

Législateurs! en applaudissant a ces nouveaux triomphes qui honorent les soldats de la République, nous applaudissons aussi au decret par lequel vous avez déclaré que nous ne ferions plus de prisonniers, ny anglais, ny hanovriens.

(1) Deux-Sèvres.

(2) P.V., XLI, 231. Bⁱⁿ, 1^{er} therm.; M.U., XLI, 425 et XLII, 41.

(3) P.V., XLI, 231.

(4) C 310, pl. 1211, p. 6.